



LES LIEUES FOREZIENNES HARMONIE MUTUELLE
BONSON. MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026

REGLEMENT

Le Comité d'Organisation des Lieues Foréziennes groupant autour du FJEP Bonson et avec ses statuts, le FAC Athlétisme Andrézieux, le SOU des Ecoles, le MOTO-CLUB de Bonson, et l'AMICALE pour le Don de Sang bénévole (Bonson, Sury, Saint-Marcellin) organise le Mercredi 11 Novembre 2026, 3 épreuves de courses à pied dénommées LIEUES FOREZIENNES HARMONIE MUTUELLE.

A. GENERALITES

NATURA 2000: Une partie du parcours traverse le site Natura 2000. Participants et accompagnateurs, merci de respecter la nature et l'environnement, il est expressément demandé de ne jeter aucun emballage en dehors des points de ravitaillements.

1. POLICE et ENCADREMENT

Compte-tenu de la Date et de l'Heure de cette manifestation sportive, le Comité assurera un service d'ordre au départ, à l'arrivée et aux différents carrefours avec 1 ou 2 personnes équipées de brassards et de panneaux (modèle K10). Ces signaleurs auront pour consignes d'assurer la protection des coureurs aux carrefours en indiquant aux automobilistes (ou autres usagers de la voie publique), conformément aux directives de l'arrêté préfectoral, les risques qu'ils encourent à passer outre aux interdictions du signaleur. Vélos en tête ouvrant les courses et vélos « balais » fermant les courses.

2. SURVEILLANCE MEDICALE

Présence d'une équipe de SECOURISTES de la CROIX BLANCHE (de Sury), d'une ambulance BRUYAS de Sury et d'un Médecin de Bonson.

Pas de ravitaillement sur le parcours du 5km, 2 sur le 10 km, 3 sur le 21 km et ravitaillement varié solide et liquide commun à l'arrivée.

L'engagement à l'une de ces courses ne pourra être pris en compte sans la validité de votre PPS (Parcours Prévention Santé) à remplir sur : <https://pps.athle.fr/> pour les non-licenciés et à joindre au moment de l'inscription en saisissant le numéro attribué, et pour les licenciés la présentation de la **licence FFA saison 2026-2027** (ou photocopie de cette dernière) : validation des inscriptions en ligne sur Logicourse en joignant ce document en pièce jointe et noter le numéro.

3. INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

- **Inscriptions en ligne :** www.logicourse.fr jusqu'au Lundi 9 Novembre 2026 à minuit. (Majoration de 2€ du 1/11 au 09/11 inclus)

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'avec l'acceptation du règlement. Pas de remboursement en cas de non-participation ou erreur d'inscription. PPS valide à la date de la course ou licence FFA Saison 2026-2027.

- **Par correspondance :** jusqu'au Samedi 31 octobre 2026, elles seront adressées avec l'attestation PPS valide à la date de la course ou la copie de la licence FFA saison 2026-2027 accompagnés du règlement par chèque établi à l'ordre des « Lieues Foréziennes », à Lieues Foréziennes, 1 rue du Stade, 42160 Bonson

- **Magasins Running Conseil Saint Etienne-Roanne:**

A partir du mardi 20 octobre et jusqu'au Samedi 7 Novembre 2026 (tarifs majorés de 2€ du 01/11 au 07/11). Présentation de l'attestation du PPS avec une date valide à la date de la course ou la licence FFA Saison 2026-2027 magasins à St Priest-en-Jarez et au Coteau (règlement par chèque de préférence) (dossards, puces et maillots remis uniquement aux inscrits en magasin).

- **A BONSON : Mardi 10 novembre 2026 : Tarifs majorés de 2€** -inscriptions et remise des dossards, puces et maillots à la permanence de 11 h à 18 h 30 au complexe sportif Salle BARBARA avenue de Saint-Rambert (clôture des inscriptions). PPS valide à la date de la course ou la licence FFA saison 2026-2027 vous seront demandés.

- **Remise des dossards et puces** le Mercredi 11 novembre, au Complexe Sportif de Bonson – Rue du Stade - **Salle Barbara à partir de 7 h 30.**

- **Le nombre total de participants sera limité à 2000.**

- **Aucune inscription ne sera prise le jour du 11 novembre.**

4- CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS

a- Personnes mineures

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit:

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, **Saison 2026-2027**. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- D'une autorisation parentale renseignée et signée par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur, lesquelles attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports, donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

L'autorisation parentale est obligatoire pour tous les mineurs.

b- Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit:

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, **saïson 2026-2027**. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme (<https://pps.athle.fr/>) dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être inscrit, le **PPS fourni doit avoir une date de validité valable le jour de la course**

c- Autres situations:

Les licences délivrées par d'autres fédérations agréées ou délégataires ne permettent pas la participation à une compétition, à l'exception de celles délivrées par une fédération ayant conclu un partenariat avec la FFA prévoyant expressément la reconnaissance de leurs licences pour la participation à une compétition. La liste des fédérations partenaires entrant dans ce cas sera annexée au présent règlement le cas échéant.

d- Autres cas:

La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, à l'arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement général où figurera seulement la Joëlette. Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique dans le respect de l'article 2 du présent règlement et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette. Pour la personne de la joëlette, il convient de fournir un certificat médical permettant de valider médicalement parlant que la personne peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologiques de l'épreuve. (L'utilisation d'un PPS n'est pas possible).

Les coureurs accompagnés de chiens ne sont pas admis sur les 3 courses même attachés à la ceinture.

Les vélos autres que les "ouvriers" et "fermeurs" de course définis ne sont pas admis en tant qu'accompagnant.

5. DOTATIONS :

Maillot technique manches longues pour tous les inscrits dans la limite de 2000.

6. PARCOURS et TARIFS :

➤ **LES 5 LIEUES** : 21 km - 19€ Jusqu'au 31/10 inclus + 2€ du 01/11 au 10/11.

Epreuve ouverte aux plus de 18 ans (nés en 2009 et avant) allure libre.

Départ 9h30- 3 ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.

➤ **LES 2 LIEUES** : 10 km - 13€ Jusqu'au 31/10 inclus + 2€ du 01/11 au 10/11.

Epreuve ouverte aux personnes nées en 2011 et avant, allure libre. **Avec autorisation parentale pour les mineurs.**

Départ à 9h45 - 2 Ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.

➤ **LA LIEUE** : 5 km - 8€ Jusqu'au 31/10 inclus + 2€ du 01/11 au 10/11.

Epreuve ouverte aux personnes nées en 2013 et avant, allure libre. **Autorisation parentale pour les mineurs.**

Départ à 9h50. Ravitaillement à l'arrivée.

7. CLASSEMENT :

Le classement édité à partir du chronométrage à puces sera disponible sur internet sur LOGICOURSE en « live » en rentrant votre N° de dossard ou nom, et sur leslieuesforeziennes.over-blog.fr. **La puce sera attachée à la chaussure, non rendue elle sera facturée 5 €. Le dossard épinglé au devant du maillot doit être lisible. Les épingles ne sont pas fournies.**

8. REMISE DES RECOMPENSES

Remise de coupes et récompenses aux scratchs (3 premiers masculins et 3 premières féminines) des 3 épreuves et les premiers et premières de chaque catégorie à l'issue des courses. **Pas de cumul des récompenses.**

La présence du coureur récompensé à cette cérémonie est obligatoire pour recevoir son prix.

En cas d'absence, la récompense restera à l'organisateur.

9. VESTIAIRES et DOUCHES.

Les vestiaires et douches ne seront disponibles qu'en fonction des règles en vigueur au 11 novembre.

10. ASSURANCES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es). En responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL. Pour l'assurance individuelle, les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence, pour les non licenciés, ils devront s'assurer personnellement.

B. CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER A UNE EPREUVE HORS STADE (voir &4 a-b-c-d)

C. CNIL. Loi Informatique et Libertés

Suite aux observations adressées à la FFA par la CNIL, les organisateurs informent les participants de la possibilité qui leur est offerte de demander, par mail ou par courrier postal, la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats sur le site internet de l'organisateur.

D. DROIT A L'IMAGE La participation aux Lieues Foréziennes vaut autorisation implicite concernant la publication des photos prises lors de la manifestation.

E. EN CAS DE LITIGE, le Comité d'Organisation est seul compétent et laisse à son président, le soin de régler toute réclamation.

F. ANNULATION DE LA COURSE : Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, comme des conditions climatiques exceptionnelles le jour de la course, jugées dangereuses pour les coureurs, notre Comité organisateur doit annuler la course, aucun remboursement ne sera effectué.